



HAL
open science

Le traitement des aliénés à l'Hôpital général de Rouen, de l'Ancien Régime à la Restauration

Frédéric Carbonel

► **To cite this version:**

Frédéric Carbonel. Le traitement des aliénés à l'Hôpital général de Rouen, de l'Ancien Régime à la Restauration. Les hôpitaux de Rouen du Moyen-Age à nos jours. Dix siècles de protection sociale, P.T.C., pp.30-32, 2005. halshs-00006156

HAL Id: halshs-00006156

<https://shs.hal.science/halshs-00006156>

Submitted on 8 Dec 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le traitement des aliénés à l'hôpital général de Rouen de l'Ancien Régime à la Restauration.

Un génération avant l'ouverture d'un asile public départemental pour aliénés la situation des insensés est déplorable au sein de l'hôpital général. Au début de la 1^{ère} République puis sous le consulat, l'Empire et la Restauration, on va assister à une véritable révolution dans le traitement des aliénés.

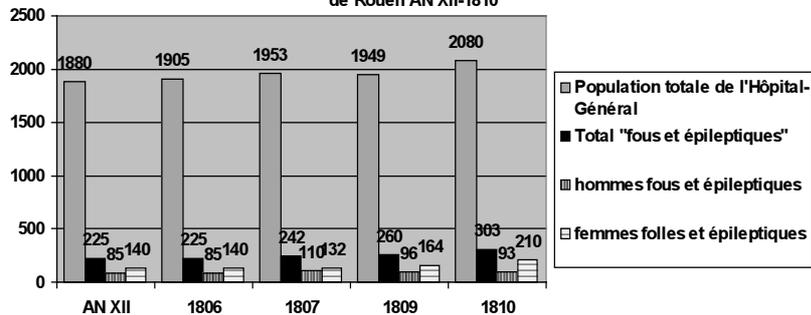
La situation des aliénés au sein de l'hôpital (1786-1810).

Sous l'Ancien Régime, l'article 150 de la coutume de Normandie imposait aux parents l'obligation de faire mettre en sûre garde ceux qui étaient troublés d'entendement pour qu'ils ne pussent causer de dommage à personne. L'usage généralement suivi était de les envoyer à l'hôpital général. Le bureau chargé de l'administration nommait un commissaire et faisait comparaître devant lui les parents de l'aliéné. On les entendait et on les forçait à se taxer. Les frais occasionnés pouvaient s'étendre à tous les degrés connus de la famille. Ils étaient calculés en fonction de leur fortune. Les insensés restaient donc à la charge des familles. Mais, ils restaient paradoxalement sans aucun soins particuliers. Ce système se perpétua pour tous les « débilés d'esprit » par arrêt du Parlement de Normandie alors que l'exiguïté des locaux empêchait d'affecter aux aliénés les commodités de la vie nécessaires à leur guérison. Vers 1786, des loges furent établies à Rouen. « Elles attestent encore aujourd'hui dans quel état de misère ils y vivaient » exposait l'administrateur Ballin devant l'Académie de Rouen en avril 1828.

Avec la Révolution, les aliénés sont reçus le plus souvent gratuitement au sein de l'hôpital, ils sont bien souvent mélangés aux autres détenus par exemple les vénériens. Ce n'est plus le cas à partir de 1802, année où l'on bâtit deux cours spécialisées avec 35 loges pour les hommes et 50 pour les femmes. En 1806 une seconde étape est franchie puisqu'il y aurait eu jusqu'à 140 aliénés regroupés dans un quartier de l'hôpital appelé les « Petites Maisons ». Il aurait rassemblé 40 hommes et jeunes garçons ainsi que 100 femmes et jeunes filles. Selon Théodore Legras, garde des archives de l'Hôtel-Dieu, « l'homme sensible ne pouvait que gémir en portant ses regards sur le tableau hideux et affligeant qu'offraient presque tous les malheureux ». Legras ajoute qu'ils semblaient « mieux là, que ceux que l'on voit dans de nombreuses autres villes, où souvent ils sont jetés au fond d'un cachot sombre et humide, attendant sur le pavé, qui leur sert de lit, la fin d'une existence qui n'est plus celle de l'homme, et qu'ils ne sentent que pour souffrir et pour mourir ». En effet, les aliénés semblaient n'être plus systématiquement enchaînés à la muraille comme autrefois ni brutalement traités par leurs gardiens. Cependant, leur situation laissait encore fortement à désirer sur un point important : « du boulevard qui s'appelait alors boulevard du bureau, nom donné à l'hospice, et de l'allée la plus voisine de ces installations on apercevait les loges des insensés et, dans certains mois, où leur agitation était plus grande, on entendait distinctement leurs cris et leurs hurlements, et même les apostrophes qu'ils adressaient aux spectateurs, qui n'avaient pas toujours assez de prudence ni de sagesse pour ne pas leur répondre ce qui accroissait leur fureur. Ces scènes étaient un spectacle des plus pénible pour tous ».

A partir de 1810, le nombre de fous internés à l'hôpital général en fait le plus grand hôpital pour aliénés du département. Des médecins commencèrent alors à s'intéresser à ce problème particulier : ces malheureux n'étaient jamais l'objet de la moindre attention et un assez grand nombre d'aliénés, hommes et femmes, restaient enfermés et enchaînés au besoin par les pieds.

Evolution du nombre des admissions de fous et épileptiques à l'Hôpital-Général de Rouen AN XII-1810



L'action d'un « briseur de chaînes » sous le Consulat et le 1^{er} Empire: le médecin en chef de l'hôpital général Vigné.

Entre 1802 et 1815, sur le modèle des idées de Pinel (1745-1826) et d'Esquirol (1772-1840) on effectue des réformes nombreuses et importantes ; on en effectue à Avignon, à Rouen, à Bordeaux, à Nîmes, à Lyon, à Marseille. Ballin le rappelait en 1828 : « depuis cette époque des administrateurs éclairés, des savants et des

médecins ses sont occupés de rechercher les moyens d'adoucir la situation des aliénés, et même de les rappeler à la raison ». Il ajoutait : « monsieur Pinel, nommé médecin en chef de Bicêtre, près Paris, en 1792, y contribua puissamment, et l'influence de ses travaux ne se fit pas sentir seulement dans les principales villes de France, mais s'étendit à toutes l'Europe. La ville de Rouen fut une des premières à suivre cet exemple ». Le premier médecin en chef à avoir appliqué ces leçons fut Jean-Baptiste Vigné (22 juin 1771- 7 octobre 1842). Un hommage lui fut rendu par Esquirol dans son article *Maisons d'aliénés* paru dans le *Dictionnaire des Sciences Médicales* en 1818. Il reprenait les principaux aspects du rapport qu'il avait adressé au ministre de l'intérieur en septembre de la même année. Esquirol désirait connaître l'état des aliénés en France et voulait apprécier l'influence qu'avaient eu les améliorations introduites à Paris dans ces établissements. Il avait « parcouru toutes les maisons où sont reçus les insensés en France ». Il avait rédigé ce qu'il avait pu voir « maison, par maison, hospice par hospice ». Esquirol avait pu comptabiliser huit établissements spécialement consacrés aux aliénés en France et trente trois hospices près à les accueillir dont celui de Rouen. Dans cet hôpital, Esquirol fut partout impressionné par le désagrément des matières fécales qu'on ne pouvait évacuer que par des portes à volets des cellules étroites alignées en rangée. Il mettait aussi l'accent sur les problèmes de salubrité et d'hygiène. Il nota, malgré tout, les efforts renouvelés du docteur Vigné, « médecin distingué de Rouen », qui avait obtenu en 1815 deux baignoires et un appareil de douches pour tous les aliénés. Fils unique de parents commerçants, Vigné avait participé à la reconstitution de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen en 1803 à laquelle il avait remis la plupart de ses études sur la médecine mentale. Il était aussi membre de la Société de médecine clinique de Paris. Il appliqua avec succès la méthode apprise avec Pinel. Il fit à titre exemplaire délivrer deux fous gardés par de « mauvais gardiens » : « le trente-cinquième jour de mon entrée », « j'ai pu faire sortir de leur loge, en présence de plus de vingt personnes, deux fous des plus furieux qui portaient des fers aux pieds et aux mains, l'un, depuis trois ans et demi ; l'autre, depuis quinze mois et huit jours » expliqua-t-il. Vigné raconta comment il fit de cette libération un exemple pour les autres aliénés. Un des deux furieux avait des accès délirants et « se prenait pour le plus grand des Papes ». Il vivait en haillon attaché avec ses chaînes sur sa paille. Le médecin décida de lui rendre sa liberté en échange de son obéissance une fois sorti de sa cellule : on rétablit la propreté dans sa cellule, on lui fit un lit commode, on l'habilla, et, le quatre février 1815, il put sortir.

Vigné lutta contre la négligence des gardiens. Il voulait rétablir la confiance avec les internés : « ainsi, moins irrités, ces malheureux ont toujours été plus tranquilles, et se sont peu à peu familiarisés avec toutes les personnes dont les services pouvaient leur être agréable ». Néanmoins, il ne parvint pas à faire substituer définitivement la camisole et le gilet de force aux chaînes. Il s'aperçut rapidement qu'il était impossible de guérir les aliénés sans l'expliquer par la négligence et la dureté dont usait les gardiens. Ses initiatives fructueuses rappelèrent aux médecins de l'hôpital que les hommes aliénés ne doivent pas être traité comme des « animaux malfaisants ». Vigné se retira de ses fonctions le 24 juin 1815. Il fit ensuite paraître ses *Observations et réflexions sur l'aliénation mentale dédiées aux mânes de l'illustre Pinel*. Cet ouvrage retraçait les guérisons menées à l'aide du traitement moral : « combattre avec réserve les caprices et les prétentions ridicules des aliénés ; à leur fureur opposer la modération, compatir à leur misère ». Il y retraçait six observations réalisées d'octobre 1814 à juin 1815. L'ensemble contribuait à démontrer l'intérêt des secours moraux pour le traitement psychique de l'aliénation.

Le surplus des aliénés de l'hôpital général placé sous la direction du docteur Blanche dans le quartier spécial de la prison de Bicêtre au début de la Restauration (1816-1819).

Antoine-Emmanuel-Pascal Blanche (9 décembre 1785- 24 janvier 1849), fils d'Antoine-Louis Blanche Duparc (1753-1816), se fit dans la ville de Rouen une réputation remarquable. Il commença à exercer à Rouen en 1810 puis il fut nommé médecin en chef de la maison de détention, dit Bicêtre, qui comprenait un surplus des aliénés de l'hôpital général : elle conservait jusqu'à 50 aliénés attachés aux lits scellés des loges. Considérés comme dangereux et incurables, abandonnés, ils étaient traités comme des « bêtes fauves ». Ce quartier spécialisé existait au sein de la prison depuis 1816. Le frère cadet du docteur, Esprit-Sylvestre Blanche (1790-1852), avait constaté que, dans le même temps, dans le quartier officiel pour aliénés de l'hôpital général on continuait à prescrire le bain de surprise. Ceci consistait à plonger brutalement dans un ruisseau le malade préalablement enfermé dans un sac parfois substitué à la « douche dite de feu » donnée avec la pompe à incendie de l'établissement. En fait, tous ces procédés, sans réels principes médicaux, restaient inefficaces.

Lié d'amitiés avec Esquirol, le docteur Blanche savait quel changement Pinel avait opéré, ou plutôt quelle innovation il avait faite dans le traitement des folies. Un de ses plus fidèles soutiens fut le docteur Vingtrinier (13 juillet 1796 –11 juillet 1872) qui transcrivit ses souvenirs ainsi : « c'est alors qu'admis à partager, comme élève d'abord, et plus tard, en 1818, comme son adjoint, les travaux spéciaux du docteur Blanche, je me suis livré avec lui à l'étude des aliénations mentales ». Vingtrinier savait que le docteur Blanche contribuait par son enseignement à rendre populaires les théories de Pinel préconisant notamment l'alternance de l'isolement et de la liberté pour l'aliéné. Le « régime » mis en place par Blanche était plus doux qu'ailleurs : on construisit des

salles de bains et des douches, on enleva les chaînes devenues inutiles des loges, on poursuivit le traitement moral initié par Vigné. Ces soins furent un tel succès que le conseil municipal de la ville vota un crédit pour la construction au sein de l'hôpital général d'une infirmerie spéciale pour les aliénés.

La nécessité pour le docteur Blanche d'ouvrir un hospice adapté au traitement des « fous » séparé de l'hôpital général et la fin de l'utilisation des cages de fer (septembre 1819-11 juillet 1825).

Devenu chirurgien-adjoint de l'hôpital général, le 30 septembre 1819, le docteur Blanche exposa à l'administration générale et au préfet Malouet ses plans de réformes pour ses « guérisons remarquables et nombreuses ». Blanche put ainsi suggérer de créer un asile pour les « fous » à Rouen. Dans une dépêche adressée au ministre de l'intérieur datée du 7 septembre 1819, le préfet constatait l'augmentation considérable du nombre des aliénés au sein des hôpitaux départementaux et faisait l'éloge des innovations du docteur Blanche : « on a remarqué que ceux qui [...] étaient sujets à de fréquents accès de fureurs, deviennent en général calmes et tranquilles en peu de temps ». Le docteur Blanche avait propagé en profondeur la méthode de Pinel. En 1819, le Conseil Général du département pensait sérieusement fonder cet hospice. Une occasion financière favorable se présenta pour le réaliser. Le préfet la saisit. On fit venir à Rouen les plus grands spécialistes de la médecine mentale et de l'assistance publique : l'administration invita messieurs Desportes et Esquirol pour prendre connaissance de la localité en janvier et en août 1821. Esquirol avait déjà une réputation européenne de médecin aliéniste et Desportes était un des fonctionnaires les plus élevés membre de la commission administrative du Conseil général des hospices et hôpitaux civils de Paris. Le préfet Vanssay posa la première pierre du nouvel asile le 25 août 1822, jour anniversaire de la fête de Saint-Louis. Tout en comparant les avantages du nouvel hospice avec la condition faite aux malades privés de raison dans les anciens quartiers qui leur étaient attribués par l'hôpital général avant le 11 juillet 1825 un journaliste du *Journal de Rouen* indiquait : « d'agréables cellules au lieu de cachots infects ; un grillage élégant, et toutefois solide, au lieu de barres de fer énormes ; un lit, et non plus une botte de paille jetée par pitié tous les mois ; des jardins spacieux en place de cours basses, humides et malsaines ; des galeries couvertes, pour la promenade en temps de pluie ; mille autres avantages qu'il serait trop long d'énumérer, voilà ce qu'on remarque au premier coup-d'œil, en entrant dans le nouvel établissement. En un mot, les aliénés ne sont plus considérés ici comme des êtres redoutables qu'il faut charger de fers, si l'on veut se garantir de leurs fureurs ; ce sont des malades, les plus à plaindre de tous, que l'on soumet au traitement le plus conforme à leur position ».

La diffusion des idées de Pinel et d'Esquirol au sein de l'hôpital général permit d'aboutir au classement des aliénés par genre de maladie. Dorénavant, des soins attentifs et « beaucoup de douceur » devaient servir de base à la guérison des « fous ». La gloire de mettre ces théories en avant, parmi les premiers en France, fut réservée, non sans mal, aux médecins Vigné et Blanche.

Sources:

ARCHIVES DE L'ASSISTANCE PUBLIQUE. Conseil général des hospices, années 1820 à 1821. (Bibliothèque de l'Assistance publique – Paris).

Bibliothèque nationale de France :

Esquirol (J.-E.), «Maisons d'aliénés» dans *Dictionnaires des Sciences Médicales*, Paris, Ed. Panckoucke, t.30, 1818, pp47-95.

Archives départementales de la Seine-Maritime :

ANNUAIRE STATISTIQUE DE LA SEINE-INFÉRIEURE, An XII-1823.
CONSEIL MUNICIPAL DE ROUEN – Procès verbaux. Séance du 20 avril 1819.

Bibliothèque municipale de Rouen :

Ballin (A.-G.), «Notice sur l'asile des aliénés de Rouen» dans *Précis analytique des travaux de l'Académie royale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Rouen*, Séance du 25 avril 1828, année 1828, pp179-189.

Legras (Th.), *Notice historique sur les deux hôpitaux et l'asile d'aliénés de Rouen*, Rouen, Imp. De Bloquel, 1827, 145p.

Vigné (J.B.), «Observations et réflexions sur l'aliénation mentale» dans *Précis analytique des travaux de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen*, année 1832, p.107.

Vingtrinier (A.-B.), "Eloge de J.-B. Vigné" dans *Précis Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen*, 1844, pp31-50.

Vingtrinier (A.-B.), "Eloge de monsieur le docteur Blanche" dans *Revue de Rouen*, novembre 1850, t.32, pp539-553.

Bibliographie:

Gauchet (M.) et Swain (G.), *La pratique de l'esprit humain. L'institution asilaire et la révolution démocratique*, Paris, Gallimard, Bibliothèque des Sciences Humaines, 1980, 519p.

Swain (G.), "Les chaînes qu'on enlève" dans *Le sujet de la folie. Naissance de la psychiatrie*, Rhadamante, Privat, 1977, pp119-171.

Weiner (B. Dora), *Philippe Pinel (1745-1826), La médecine de l'esprit, Comprendre et soigner, Penser la médecine*, Paris, Fayard, 1999, 479p.